



467/2023

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation**Le Maire de la Ville de Kingersheim**

- Le 17 novembre 2023
- Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
- Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
- Vu La demande de l'entreprise TEAM TP en date du 15 novembre 2023,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de réfection de chaussée autour du rond-point de l'Europe par l'entreprise TEAM TP, sise 100, route vers la Mine 68270 WITTENHEIM, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation dans les rues d'Illzach – Bruxelles - Brest.

ARRETE

Article 1 – Du lundi 4 décembre 2023 au jeudi 6 décembre 2023, l'entreprise TEAM TP est autorisée à effectuer des travaux de nuit de 20h30 à 6h00 à hauteur du rond-point de l'Europe, rue d'Illzach.

Article 2 – Pendant les travaux, de 20h30 à 6h00, la rue d'Illzach est fermée à hauteur du rond-point de l'Europe.

- Pour les usagers de la rue d'Illzach venant d'Illzach, une pré signalisation « route barrée au rond-point Leclerc » sera mise en place rue Hoffet (à hauteur de la rue du Repos) à Illzach.
- Pour les usagers de la rue d'Illzach venant d'Illzach, une déviation sera mise en place par la rue de Wittenheim (à Kingersheim), les rues d'Ensisheim – Pulversheim – Hoffet – Pfastatt – Bosquet (à Illzach), les rues des Romains – Kingersheim (à Mulhouse), le Faubourg de Mulhouse – rues Hirschau et Illzach (à Kingersheim).
- Pour les usagers de la rue d'Illzach venant de Kingersheim, une déviation sera mise en place par les rues Hirschau, Faubourg de Mulhouse (à Kingersheim), rues de Kingersheim – Romains (à Mulhouse), les rues Bosquet – Pfastatt – Hoffet (à Illzach) .



Arrêté municipal n°467/2023 – page 2

Article 3 – Pendant les travaux, de 20h30 à 6h00, la rue de Brest est fermée à hauteur du rond-point de l'Europe.

- Pour les usagers de la rue de Brest, une déviation est mise en place par les rues de Nancy – Metz et Lyon.

Article 4 – Pendant les travaux, de 20h30 à 6h00, la circulation sera régulée de manière alternée par des feux tricolores entre la rue de Bruxelles et la rue d'Illzach, (direction Kingersheim Centre et inversement).

- La circulation entre la rue de Bruxelles et la rue d'Illzach (vers Illzach) est fermée aux usagers qui devront suivre la déviation indiquée dans l'article 2 du présent arrêté pour rejoindre la ville d'Illzach.

Article 5 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 6 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

